L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 5 JUILLET 1888.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1888.—Indications pour la Louisiane: Légers changements dans la température, beau temps, précédé dans le Golfe par de la pluie, vents du Sud.

Température du 4 juillet 1888.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens.
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	80	27
Midi	84	28
3 P. M.	80	27
6 P. M.	79	26

MARIAGES NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

John R. Redmond à Mlle Margaret Gumpert.
Jacob Fries à Mlle Christina Nolting.
Samuel A. Conner à Mlle Adele M. Winkle.
Isaac Hubbard à Mlle Alice M. Reman.

Naissances.

Mme Martin Herbert, une fille.
Mme A. B. Donohue, un garçon.
Mme D. C. Danove, un garçon.
Mme John C. Roggencamp, un garçon.
Mme Wilkins Lynch, une fille.
Mme Anthony Landrieux, une fille.

Décès.

Vve Rosa B. McShane, 35 ans, 155 rue Jackson.
Lilly Robertson, 1 mois, rues St Anne et Robertson.
Henry Damever, 54 ans, 255 rue Poydras.
Camille Moutault, 48 ans, 120 rue Dumaine.
Joseph P. Muntereber, 7 mois, 51 rue Constantinople.
Catherine Barthen, 15 mois, 290 rue Lafayette.
Jacob Seman, 71 ans, Infirmerie Touro.
Joseph E. Rosemore, 15 mois, rue Camp près Valence.
Annie Kavanagh, 22 ans, 78 rue Valence.
Joseph O. Candes, 2 mois, 112 rue Foucher.

American M. B. A.—L'Association Américaine de Bienfaisance Mutuelle, fondée en 1877, dans un but essentiellement charitable, est une des associations qui ont célébré hier le plus brillamment l'anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis. Son but était de donner le plus d'éclat possible à cette célébration et en dépit du temps qui était incertain, menaçant même, elle y a merveilleusement réussi.

Il est vrai que la composition du programme était de nature à décider les plus hésitants. Les premiers trains n'ont emmené que peu de voyageurs; mais dès 5 heures de l'après-midi, les wagons étaient pleins.

Le train de 3 heures a emporté les membres de l'association, qui s'étaient réunis à la gare après avoir paradé dans les rues et joué la "Marseillaise" devant les bureaux de l'ABEILLE, qui la remercie de cette attention.

En arrivant au Fort ils se sont attablés chez J. L. Baltz dont ils n'ont quitté l'établissement qu'après avoir fait table rase de toutes les bonnes choses qui avaient été amoncelées devant eux.

Après le concert et le feu d'artifice a eu lieu, devant une belle salle, la représentation de *Robert Macaire*, mélodrame en 2 actes qui a été rendu d'une très aimable façon par des artistes amateurs qui avaient prêté leurs concours en cette occasion et qui se sont distingués chacun dans le rôle dont il avait charge.

Voici quelle était la distribution des rôles:

Germeuil (un riche fermier) ..... M. J. J. Brauncr
Dumont (aubergiste) ..... M. W. B. Stevenson.
Robert Macaire ..... M. J. B. Cetin
Jacques Strop (sous le pseudonyme de Bertrand) ..... M. J. H. Heuman
Charles (fils adoptif de Dumont) ..... M. Alfred Charles
Pierre (garçon) ..... M. W. Dinkel
Loupy (sergent) ..... M. U. Dreyfus
Gendarmes, etc.
Marie ..... Mlle C. Schearer
Clémentine ..... Mlle B. Vivian
Villageois, etc.

Pendant et après la représentation, le bal a été fort animé et la soirée s'est terminée à la satisfaction générale.

Le comité d'organisation se composait de MM. W. L. Saljacques, président; J. N. W. Otto, Geo. L. Slaughter, J. J. Weinfurter, P. W. Mars, John Hodman.

Incendies.—Le feu a détruit hier, rue Bienville entre Prieur et Carrollton, un immeuble appartenant à M. P. H. Almand et habité par M. J. D. Patterson. Le mobilier qui a été aussi détruit est assuré $850.

L'épicerie de M. Joseph Conrad, située au coin des rues St André et Magnolia, a été détruite par le feu ainsi que le stock et le mobilier qui étaient [illegible].

Ceux-ci est assuré $1000; le stock $1000 et le mobilier $150.

Taxes.—La perception des taxes de 1888 commence aujourd'hui.

Arretée.—Une négresse, blanchisseuse à [illegible] Hollander qui habite rue Canal No [illegible] a été arrêtée avec [illegible] paquet de linge [illegible] chez Mme Chapman [illegible] Elle a été arrêtée coin Palmyre et Rocheblave.

Creole Steam Fire Co. No 9.—Nous avons eu le regret de recevoir hier soir, trop tard pour y répondre, l'invitation que nous a adressée la Compagnie de pompiers No 9, qui, à l'occasion de son 51me anniversaire et de l'inauguration de son nouveau local situé encoignure Esplanade et Decatur, avait invité quelques amis de la compagnie à une réception qui a eu lieu de 6 heures à 10 heures et qui, nous a-t-on dit, a été fort brillante.

Il y avait là toute une réunion d'amis qui ont bu à la prospérité de la compagnie et ont pris congé de ses membres enchantés de la cordiale réception dont ils avaient été l'objet. Nous joignons nos vœux à ceux qui ont été formés hier pour cette sympathique société.

Paragraphes.—Hier matin, deux individus qui essayaient de pénétrer dans l'épicerie de M. H. Wendenhoff, encoignure Fulton et Hudson, ont été aperçus par la police, et les amis en fuite en leur tirant des coups de revolver.

—Sarah Bradford et Angelina Finley, deux négresses, se sont battues sur le bord du nouveau Bassin entre le pont noir et le pont blanc et la première a blessé l'autre d'un coup de lime au bras.

—Un nommé Toney Condesman, employé à la fabrique de pièces d'artifice de M. L. J. Witte, a été blessé par l'explosion d'un paquet de fusées.

—M. Siebert, qui a tué Robt. Jenkins, le nègre qui s'était introduit chez lui, a été renvoyé en prison sans être admis à fournir caution.

—Le 4 juillet a été généralement observé hier; des drapeaux flottaient de tous côtés dans la ville.

—Le Club Irlandais Américain avait illuminé hier la façade de son local, à l'occasion de la fête du 4 juillet.

—Rarement, on a vu plus de monde qu'hier au Fort Espagnol. On peut affirmer qu'il y avait de 15 à 20 mille personnes. Aussi, la fête de la "American Mutual Benevolent Association" a-t-elle été une des plus belles de la saison.

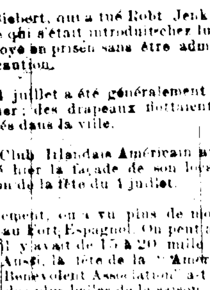

ROYAL BAKING POWDER
Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Beaucoup plus économique que celle des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des battues, [illegible] au rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.
En gros par SMITH BROS & CO,
SCHMIDT & ZIEGLER.
2 nov. 87—1 an—[illegible]

Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local; et jusqu'à ce que la **Salsepareille d'Ayer** eût effectué son travail, comme Altératif et Épurateur de Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps, sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prît de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesses, et étais à peine capable de me traîner dans la maison," écrit Mme. M. M. Lewis, de A st., Lowell, Mass. "La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq., de Lykins, Pa., écrit: "Chaque Printemps, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulagea jusqu'à ce que je prisse de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement."

Quand Mme. Genevra Belanger, du No. 24 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave du rein. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une douzaine à la prendre de la Salsepareille d'Ayer, l'appétit lui profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les Martyrs des maux de tête devraient essayer l'

Ayer's Sarsaparilla.

Préparée par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente partout. Prix $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Chambre des Députés. Les journaux parisiens.

Paris, 4 juillet—Le vote de confiance donné hier au gouvernement à la Chambre des Députés, a été remporté par 270 voix contre 157 et non par 326 contre 172, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Les journaux de cette ville s'accordent à dire que ce vote a fortifié la position du Cabinet jusqu'à ce que la Chambre se renasse en octobre.

Plusieurs des journaux regardent ce vote comme un coup fatal porté aux opportunistes.

A l'avenir, ajoutent les mêmes feuilles, la lutte sera bornée entre les radicaux et les conservateurs.

Baisse à la Bourse.

Paris, 4 juil.—Les actions de Rio Tinto sont tombées de 17 francs, et toutes les actions des cuivres étaient offertes en vente. La raison de cette baisse vient de l'opposition que fait l'Angleterre au syndicat existant.

Secours pour Emin Bey.

Berlin, 4 juillet—Une expédition s'organise ici pour porter secours à Emin Bey.

Les pairs libéraux unionistes.

Londres, 4 juillet—Les pairs libéraux unionistes se sont réunis ici aujourd'hui et ont souscrit une forte somme pour le parti.

Prorogation des Cortès.

Madrid, 4 juillet.—Aujourd'hui, aux Cortès, le premier ministre Sagasta a lu une adresse suspendant la session.

Meeting des libéraux irlandais.

Dublin, 4 juillet—Au meeting des libéraux irlandais on a adopté des résolutions exprimant le plaisir que cause la démenti donné par M. Balfour au bruit suivant lequel il voulait donner sa démission. La politique du gouvernement fait le plus grand bien à l'Irlande.

Londres, 4 juillet—Aujourd'hui les cours pour le prix de 500 livres accordé aux animaux de trois ans a été remporté par Sheen; Galore était seconde; Monde, troisième.

Troisième: Voici le résultat: Contre Sheen 17 contre 1; contre Galore, de 3 contre 1. La bourse est pour Arrondale, de 9 contre 2, et contre Simon Pure, de 20 contre 1.

Le Conseil Presbytérien.

Londres, 4 juillet—Le Conseil Pan Presbytérien s'est ouvert aujourd'hui, sous la présidence de Lord Cairns. M. Matthews, de Québec, a présenté un rapport statistique prouvant qu'il y a là 4 millions de fidèles, ce qui équivaut à $20,000,000 d'adhérents. Il a dit que l'éducation que l'on recherchait beaucoup, l'instruction était le grand motif de la plupart.

Quant aux missions, elles font sans cesse des conquêtes. Il y a 60 églises presbytériennes et plus de 500 ministres dans l'église presbytérienne.

Bientôt, il faudra prêcher l'Evangile aux Chinois.

WASHINGTON.

La fièvre jaune en Floride.

Washington, 4 juillet—Des dépêches reçues de Plant City, Floride, au bureau du chirurgien général de l'hôpital de la marine, annoncent que la fièvre jaune y a fait son apparition. Il y a eu deux décès et plusieurs autres cas. Le Dr Hamilton prétend que c'est la réapparition de la fièvre de l'hiver dernier. A la requête du gouverneur de la Floride, le maître général des postes a ordonné la fumigation de toutes les matières postales.

Le Bureau de Santé de la Floride a mis en vigueur les règlements qui interdisent aux chemins de fer de délivrer les matières postales ou le fret; tout doit être envoyé à un point à cinq milles de distance.

Le bureau ordonne également que tous les employés du chemin de fer qui habitent Plant City, et n'ont pas eu la fièvre jaune, d'avoir à se précautionner contre tout contact avec ceux qui sont atteints du mal.

Le Dr Hamilton demande l'adoption du bill du sénateur Harris. C'est la faute du comité de commerce, dit-il, s'il n'a pas encore été adopté. C'est lui qui est responsable en partie de ce qui arrive.

Il est très important d'empêcher que la fièvre ne se propage. Il est à espérer que des malheurs vont décider le comité à agir.

Mouvement en faveur de l'immigration.

Bastrop, Louisiane, 4 juillet.—Un grand meeting a eu lieu, lundi, ici, en faveur de l'immigration; on a organisé une société d'immigration de paroisse qui doit agir de concert avec la société d'Etat.

Hier, le jury de police et le conseil municipal ont voté des allocations pour faire des annonces dans le *South Illustrated*.

Le major C. H. Harris, représentant de ce journal, a beaucoup contribué au succès de l'œuvre. Les pluies récentes avaient fait craindre pour l'avenir de nos récoltes; heureusement, le temps s'est remis, et nos fermiers mettent leurs champs en bon état.

Le général Sheridan.

Delaware Break Water, Delaware, 4 juillet.—Les médecins du général Sheridan ont publié le bulletin suivant, aujourd'hui, à 9 heures du matin:

Les symptômes de congestion des poumons ont rapidement disparu.

L'état du général est décidément meilleur qu'il ne l'a jamais été depuis sa première attaque. Il n'y a plus de menace de crise du cœur. Les symptômes sont on ne peut plus favorables, et tout fait prévoir que le voyage s'achèvera dans les meilleures conditions possibles.

Signé: WM PEPPER,
ROBT. O'REILLY,
H. C. YARROW.

8 p. m.—Le général Sheridan a passé une bonne journée et a peu toussé. Son appétit est bon. Pas d'apparence de symptômes défavorables.

Signé: M. O'REILLY,
H. C. YARROW.

Notification au gén. Harrison de l'acceptation de sa candidature à la Présidence.

Indianapolis, 4 juillet—Le comité de notification représentant la dernière convention républicaine, et chargé par elle de notifier officiellement au général Harrison sa nomination comme candidat à la présidence, s'est réuni, à 10 heures du matin, dans les salons du nouvel hôtel Denison pour régler les détails de la cérémonie de notification.

L'hon. M. W. Estee, de Californie, ex-président de la Convention républicaine présidait. M. Ch. M. Clisbee remplissait les fonctions de secrétaire. 33 membres étaient présents:

Alabama, A. H. Hendricks; Arkansas, Logan H. Roots; Californie, P. Kelbour; Georgie, W. W. Brown; Illinois, T. W. Scott; Indiana, J. N. Huston; Iowa, Thos. Degraff; Kansas, H. L. Alden; Kentucky, G. Denny, Jr.; Maine, S. H. Allen; Massachusetts, F. L. Bowden; Maryland, Wm. Marken; Michigan, W. McPherson; Minnesota, W. B. Langdon; Mississippi, Dr. F. W. Stringer; Missouri, A. W. Mullins; Nebraska, R. S. Norval; New Hampshire, gouverneur P. C. Cheney et dame; New Jersey, H. A. Butler et dame; New York, O. Wheeler; Caroline du Nord, McPearson et dame; Ohio, ex-gouverneur Charles Foster; Oregon, général B. A. Rin, général Fr'k. Reeder et dame; Rhode Island, B. M. Bosworth; S. C. P. Simpkins; Tenn, J. C. Dengherty; Texas, E. H. Terrell; Vie., N. Abbey; W. Vie., S. B. Smith; Wis., H. C. Payne; Dist. Columbia, P. H. Chison; Arizona, L. I. Eggers.

Le gouverneur Foster, de l'Ohio, et l'Hon. L. Root, de l'Arkansas, ont été proposés comme vice-président, mais ils ont refusé. M. H. A. Potter, de New York, a été nommé à l'unanimité.

L'adresse au général Harrison a été signée par chaque membre.

Le comité s'est alors mis à la disposition du comité local des préparatifs.

Indianapolis, 4.—Après avoir écouté l'adresse, M. Harrison a dit au comité:

Aussitôt que possible, je communiquerai, par lettre à votre président, ma formelle acceptation; mais il est peut-être à propos de vous dire, dès à présent, que j'ai étudié avec soin la plateforme adoptée par la Convention et que les idées auxquelles votre président a fait spécialement allusion entrent complètement dans mes vues.

C'est un plaisir pour moi de vous recevoir dans ma maison, et de vous remercier de la façon cordiale dont vous m'avez transmis votre message officiel. (Longs applaudissements).

Le général Harrison a serré cordialement la main à M. Estee, qui lui a alors présenté la copie officielle de la notification. Le secrétaire Blisbee lui a présenté alors une copie officielle de la plateforme républicaine.

Puis ont eu lieu les présentations des membres du comité au général et aux dames présentes. Plusieurs membres étaient accompagnés de leurs dames. Mlle Lula Joseph, de Nashville, accompagnait M. Dougherty, secrétaire du comité. M. Harrison a présenté sa famille qui est charmante. Enfin a eu lieu un élégant et somptueux lunch, dans la salle à manger. Le général s'est ensuite occupé des membres de la presse et leur a fait servir un copieux repas. La journée était extrêmement chaude et tous les assistants se sont retirés fatigués.

L'Opéra.

Une lettre reçue de Mme et M. Maugé nous apprend qu'ils ont engagé, M. Plain, Fort basse de grand Opéra, artiste de talent, nous dit-on.

M. Plain a chanté pendant quatre ans à Bordeaux deux ans à Nantes et à Lyon où il a obtenu de grands succès. Nous nous empressons d'annoncer cette nouvelle aux abonnés de l'Opéra.

Deux passants se bousculent sur le trottoir.

Le premier, furieux:
—Faites donc attention, idiot!
Le deuxième, encore plus furieux:
—C'était à vous, imbécile, de remarquer que je ne faisais pas attention!

Après un saut de polka, X..... reconduit sa danseuse à sa place, mais au lieu de se retirer après les compliments d'usage, il reste debout, planté devant elle.

—Vous désirez quelque chose, monsieur? demande la jeune fille.

—Mon claque, mademoiselle, qui a l'honneur de se trouver actuellement sur la même chaise que vous.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Dauphine et Dryades.
28 Jackson et Lauret.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Bienville et Vieille Levée.
132 St-Louis et Royale.
133 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
135 Bourgogne et Toulouse.
136 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tréme et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tréme et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poêts et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Bagnes et Dauphine.

France et Italie.—Commerce.

Nous lisons, dans le *Journal des Débats* du 23 juin:

"On sait que, depuis le 1er janvier de cette année, nos relations commerciales avec l'Italie sont réglées par des tarifs généraux de douane fortement majorés. Qui, jusqu'à présent, a eu le plus à souffrir des deux nations de cette guerre de tarifs? La situation est encore trop récente et les documents statistiques sont encore trop incomplets pour qu'on puisse répondre avec quelque certitude à cette question. Il faut attendre la fin du premier semestre, la publication des résultats du commerce extérieur de l'Italie et de la France, et réciproquement, article par article pendant cet espace de temps. En attendant, nous trouvons, dans la statistique du commerce spécial d'importation et d'exportation du royaume d'Italie pendant les cinq premiers mois de l'année courante, quelques renseignements qui méritent d'être relevés. Pendant les cinq premiers mois de 1887, l'Italie avait importé 63,345 hectolitres de vins en cercles et 1,594,000 bouteilles; l'importation, pour la période correspondante de cette année, n'a été que de 24,124 hectolitres et de 799,000 bouteilles, soit une différence de 39,221 hectolitres et de 695,000 bouteilles. L'exportation des animaux, servant à l'alimentation, qui s'était élevée, pendant ces cinq premiers mois de 1887, à 41,017,692 fr., a été de 32,222,967 fr., en 1888, soit une différence en moins de 2,791,725 fr. Dans la catégorie des animaux servant aux transports, nous constatons une différence de 2,322,975 fr. à l'importation et de 5,279,515 fr. à l'exportation, au préjudice de 1888. Mais c'est surtout dans la catégorie des produits alimentaires: céréales, pâtes, farines, légumes, que la différence a pris des proportions considérables. Pendant les cinq premiers mois de 1887, l'exportation de ces matières avait atteint 51,518,226 fr.: elle n'a été, en 1888, que de 35,437,887 fr., soit un écart de 16,080,339 fr. Dans l'exportation des minerais, métaux, livres, objets fabriqués, nous constatons également des différences au détriment de 1888.

"Comme on le voit, sur les articles les plus considérables de la production italienne, la diminution s'est accentuée. Nous ne poussons pas plus loin nos investigations; nous nous réservons de revenir à fond sur ce sujet quand le moment sera venu. Aujourd'hui, nous voulions simplement appeler l'attention sur un fait. C'est que l'Italie ne paraît pas avoir à se louer d'avoir pris l'initiative de la dénonciation de son traité de commerce avec la France et d'avoir provoqué une guerre de représailles. Il est constant que l'Italie souffre de l'état de choses qu'elle a provoqué. Certes, nous sommes loin de nous réjouir de ce résultat; mais il est permis d'espérer que, instruits par l'expérience, nos voisins se prêteront plus facilement à une conciliation commerciale et se montreront moins intraitables, quand il sera question de reprendre sur de nouvelles bases les négociations pour un traité de commerce."

Le *Travail national*, dans un article intitulé "la Crise agricole et vinicole en Italie", rappelle qu'au mois de mars dernier il a prié le gouvernement français d'attendre avant de rien conclure, et de laisser l'Italie faire l'expérience du régime nouveau. Voici les résultats dans les deux pays:

"Notre exportation de produits fabriqués qui avait été, en 1887, de 532,138,000 francs, s'est élevée en 1888, pour ces mêmes quatre premiers mois, à 553,741,000 francs, en augmentation de plus de 21 millions et demi de francs. L'on voit donc que si l'Italie nous a moins acheté, notre industrie a trouvé des compensations par ailleurs, et cela doit rassurer M. Crispi qui montrait des inquiétudes pour elle.

"Si nous regardons du côté de l'Italie, c'est une autre affaire. Nous ne voyons pas qu'on y ait compensé les pertes qu'elle a faites sur son exportation en France. Et, si nous en croyons certains documents italiens, ces pertes seraient assez considérables, ce qui se conçoit, et n'iraient à guère moins de 20 millions de francs pour le mois d'avril. Et ce n'est que le commencement.

"C'est par le vin, surtout, et sur l'huile d'olive que la crise se produit. Songez donc que, l'année dernière, l'Italie nous a envoyé 2,700,000 hectolitres de vin et 16 millions et demi de kilogrammes d'huiles. C'est à peu près fini, et voilà pour plus de 100 millions de marchandises qui ne vont plus pénétrer en France, grâce à l'habileté du gouvernement et des négociateurs italiens. Et nous ne parlons ni du beurre, ni des œufs, ni des volailles, ni des bestiaux, ensemble plus de 50 millions encore qui n'arriveront chez nous que difficilement."

Dans une récente séance de la commission chargée d'étudier les remèdes à apporter à la crise vinicole, M. Magliani, ministre des finances, a promis de "s'occuper de créer de nouveaux débouchés et de tâcher d'y tenir, si c'est possible, un accord honorable provisoire avec la France."

"Nous ne savons—dit le même journal—ce que M. le ministre des finances d'Italie entend par un accord 'honorable provisoire.' S'il entend que nous devons céder et rendre aux vins et aux huiles d'Italie leur ancien privilège, nous pensons qu'il est trop tard pour revenir à un *statu quo* que le gouvernement italien, a si dédaigneusement repoussé avec persistance, alors qu'il y a trois mois la France le lui offrait encore généreusement.

"Les Italiens ont agi de façon à démontrer clairement—c'était des longtemps notre opinion et nous l'avions très clairement exprimée—qu'en ce n'est pas la France qui a besoin d'eux, mais eux qui ont besoin de la France. Encore deux ou trois mois, et la démonstration aura la clarté du soleil. C'est pourquoi nous prions notre gouvernement, de quelque sentiment bienveillant qu'il soit animé, de ne pas trop se hâter."

—On lit, dans le *Popolo Romano*:

"Nous recevons, chaque jour, de tout le royaume, des lettres nous priant d'inciter le gouvernement et le Parlement à presser les projets susceptibles d'améliorer les conditions économiques du pays, le développement des travaux, la reprise des affaires, en présence de tant d'industries et d'affaires de négoce en souffrance. Ce n'est pas seulement la crise vinicole que nous portons sur les épaules, mais tous les produits qui avaient leurs débouchés en France, à l'exception de la soie, sont ensablés, et l'activité commerciale est entièrement paralysée; de là aussi dérive la suspension du travail créé par la multiplicité des échanges. Pour cette partie, il n'y a qu'un remède, celui de rétablir, de la manière réciproque la plus convenable pour les deux nations, un accord commercial, car l'état actuel ne fait que servir la contrebande et contribuer au désaccord coûteux, moral et matériel, des deux pays. Où pario à Paria d'une combinaison de rapprochement entre les deux pays. Nous nous y associons de grand cœur."

Dans la séance du 22 juin, du Conseil général de Paris, à l'occasion d'un vœu de M. Muzet relatif au traité de commerce et aux relations commerciales de la France et de l'Italie, M. Benon a fait voter l'ordre du jour suivant:

Le conseil général, saisissant l'occasion qui s'offre de manifester ses sentiments envers l'Italie,

Envoie ses saluts fraternels au peuple italien;

Et émet le vœu que le gouvernement français termine à bref délai les négociations en cours avec le gouvernement italien au mieux des intérêts nationaux, sans nous engager au delà de l'année 1892.

Boireau, que le hasard avait fait maire de sa commune, a été dégommé aux dernières élections.

—Ma foi, déclare Boireau, je n'en suis pas fâché; je mariais tous les jours tant de gens, que je commençais à avoir des remords.

Au régiment:

—Etes-vous content de la nourriture? demande le colonel à un réserviste.
—Heu! heu!
—Oui; je comprends, on donne quelquefois à l'un une grosse portion; à l'autre, une petite, hein?
—Non, mon colonel, toutes les portions sont petites.

Un Parisien, en villégiature à Boulogne-sur-Seine, fait les honneurs de sa maison de campagne à un ami.

Arrivé dans le jardin—trois pieds carrés avec deux géraniums et une boule de verre—il remarque sur ses frondaisons une couche épaisse de poussière:

—Françoise! crie-t-il.
La bonne apparaît sur le seuil.
Alors le Parisien, exaspéré:
—Vous avez encore oublié d'épousseter le jardin!

A son poste jour et nuit.—L'indigestion, ce mal dont beaucoup souffrent, qui enlève l'appétit, prive de sommeil, donne des cauchemars, rend nerveux, irritable, morose dans des cas extrêmes, ce mal se guérit par le spécifique bien connu, le "Hostetter Stomach Bitters". Tout d'abord il soulage, puis guérit complètement. Ce qui précède est établi par de nombreux témoignages du peuple américain. L'amer Hostetter prévient dans certains cas, guérit dans d'autres, la fièvre bilieuse rémittente, de même qu'il combat la nervosité, la constipation et les affections des reins et de la vessie.

CHEMINS DE FER.
Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.		Départ.	
No 2 Lim. Ex.	7.55 am	No 4 Fast Mail	7.00 am
No 5 Coast	9.05 am	No 6 Coast	3.40 pm
No 1 Fast Mail	7.20 pm	No 3 Lim. Ex.	3.30 pm
No 7 Sund Exs.	9.25 pm	No 8 Sund. Exs.	7.25 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen.	11.00 pm	No 2 Passen.	8.15 am
No 3 Chic. and N. O. Lim.	9.20 am	No 4 St-Louis and Chic. Ex.	8.20 pm
Sunday Ex.	6.45 pm	Sunday Ex.	7.30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 Ex.	8.20 pm	No 51 Ex.	8.20 am
No 54 B. R. Local	10.00 am	No 53 B. R. Local	4.00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.	9.30 am	No 2 Limited.	8.00 pm
No 5 Fast line.	8.30 am	No 6 Fast line.	9.00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1	9.00 am	No. 2	8.00 pm
No. 3	6.25 pm	No. 4	8.00 am
No. 5	10.00 am	No. 6	2.45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.

No 19 Califor.	4.00 pm	No 20 Califor.	10.45 am
No 17 Local.	7.45 am	No 18 Local.	7.20 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9.00 a.m. 4.00 p.m. 4.50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6.30 a.m. 5.00 p.m.
Dimanches seulement—10.10 a.m. 8.10 pm	Shell Beach 9.30 am. Dimanches seulement—6.00 am. 4.00 pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS, COVINGTON.
Le dimanche.

Arrivée	7.25 pm	Départ	7.30 am
		Le mercredi	7.50 am

Tous les jours excepté le dimanche et le mercredi
Arrivée .... 8.30 am | Départ .... 4.00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.
Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 5 JUILLET 1888.

Bayou Goula—DANUBE, à 12 m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 p m
Port Eads—GRACE PITT, à 9 a m

VENDREDI, 6 JUILLET 1888.

Bayou Sara—E. J. GAY, à 5 p m
Point Houma—MABEL COMEAUX, à 12 m
Quarantine Station—NEPTUNE, à 11 a m
Bas du fleuve—MAUD M FISH, à 11 a m

Fleuve et rivières.

Memphis, 4 juillet—Le fleuve a haussé de 1 pouce. Temps couvert et agréable. Départ Buckeye State pour Cincinnati à 5 p m.

Cairo, 4 juillet—Le fleuve a 28 pieds 2 pouces et monte. Temps clair et chaud. Arrivés: De Soto de Cincinnati à 5 a m; New South de St Louis à 11 a m; City of Monroe de St Louis à 3 p m. Partis: C Brown de Cincinnati à 7 p m. Départs: DeSoto pour Memphis à 8 a m; New South pour l'Ohio à midi, City of Monroe pour Natchez à 9 p m.

Les Passes

Port Eads, 4 juillet, 6 p m—Vent du sud. Temps clair. Arrivés: à 5 30 a m steamship anglais Statesman, capitaine Edgar, de Liverpool via Cedes; à 10 45 a m, steamship S Oteri, capitaine Pizzati, de Truxillo.

Départs: steamships S Pizzati pour Truxillo; Hutchinson pour la Havane via les ports de la Floride, El Monte et New Orleans pour New York.

Marchés.

Paris, 4 juillet—Les rentes 3 pour cent 83 fr. 10 centimes.

Londres, 4 juillet, 4 p. m—Console à la clôture, 99 11/16 au comptant et 99 11/16 à terme.

Liverpool, 4 juillet, 4 p m—Coton—Ferme avec une bonne demande. Middling uplands 5 9/16d. Middling Orleans 5 9/16d. Ventes 10,000 balles, y compris 1500 pour la spéculation et l'exportation, et 7500 balles coton américain.

BULLETIN MARITIME

MERCREDI, 4 JUILLET 1888.

ARRIVÉS.

BATEAUX A VAPEUR.

Mabel Comeaux, Comeaux, Pointe Houmas.
Alice, Port Vincent.
Maud M Fish, Canton, Bas du Fleuve.
Grace Pitt, Rooks, Bas du Fleuve.

Arrivages de produits.

PTE HOUMAS—par steamer Mabel Comeaux 8 barils mélasse, 204 sacs riz brut et fret assorti.

PORT VINCENT—par steamer Alice—1 balle coton.

BAS DU FLEUVE—par steamer Maud M Fish, fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grace Pitt—Fret assorti.

Par les chemins de fer

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—1 bask sucre, 9525 sacs sucre, 466 barils riz et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R R—59 balles coton, 42 boucauts tabac et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—116 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE, N. O. & TEXAS RAILROAD—72 balles coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Knickerbocker, Kemble, parti 29 juin.
Steamship El Dorado, Byrne, parti 30 juin.
Barque R. L. Booth, Kirby, partie 26 juin.
Steamship Morgan City, Perry, parti 4 juillet.

LIVERPOOL.
Steamship Statesman, Edgar, parti 12 mai.
Steamship Jamaican, Cowarden, parti 26 mai.
Steamship Floridian, Winter, parti 17 juin.
Steamship Discoverer, Hughes, parti 16 juin.
Steamship Carribean, Daniels, parti 23 juin.

LONDRES.
Steamship Ocean King, Johnson, parti 26 juin.

ANVERS.
Steamship Marseille, Motte, parti 11 juin.

BORDEAUX.
Steamship Marseille, Mothere, parti 16 juin.

HAMBOURG.
Navire Stephan, Mertzdorf, parti 20 avril.

PALERME.
Steamship Starlight, Hudde, parti 11 juin.

CADIX.
Barque San Michel, Ambrosano, partie 1er mai.

HAVANE.
Barque Teresa Figueras, partie 16 juin.

RIO DE JANEIRO.
Navire Teresa, Chisholm, parti 3 juin.
Steamship [illegible], parti 1 juin.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Amarrage
Aransas	....	Alger
Alava	Liverpool	1er dist. 27
Chalonia	Gênes	rue Gr
Clinton	....	Alger
Costa Rican	Liverpool	1er dist. 20
City of Lincoln	Brême et Hambourg	rue 2e
El Monte	New York	Alger
E B Ward Jr	Truxillo	1er dist. 15
Hutchinson	Havane	Alger
Merchant	Liverpool	Pie Tier
New York	New York	Alger
New Orleans	New York	2e dist. 8
Professor	Liverpool	Southport
S Pizzati	Truxillo	1er dist. 14
Whitney	Vera Cruz	Alger
Yucatan	Hambourg	1er dist. 21

NAVIRES.

City of Montreal	Lisbonne	1er dist 32

BARQUES.

Victor	Tampico	St Bernard

GOELETTES.

Cefalu	Ruatan	1er dist. 15
H Buldig	....	Southport
R B Locke	....	2e dist. 17
Royalist	....	1er dist. 15

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de syndic et de shérif d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District, dans l'affaire d'Arthur Hauch vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,245—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 juin 1888, ordonné dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite qui doit être faite par Chas. W. Drown, shérif civil de la paroisse d'Orléans et Chas. H. Schaefer, syndic des créanciers d'Arthur Hauch conjointement et conformément audit ordre, les propriétés décrites seront offertes en vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Promenade Carondelet, St Pierre, Rocheblave et Tonti, et désigné par le numéro un sur un plan dressé par Arthur de Armas, ingénieur, le 8 juin 1871 et annexé à un acte passé le 19 juin 1871 pardevant E. Bouny, notaire; ledit lot mesure, au pied américain, vingt huit pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de cent pieds et face sur la rue Rocheblave et vingt-huit pieds cinq pouces et sept lignes de largeur dans le fond; ledit lot forme l'encoignure des rues St Pierre et Rocheblave et est composé de tout le lot numéro quatre et une petite portion du lot numéro cinq, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 25 mai 1848, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville.

2° Quatre lots de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Dorgenois et la Promenade Carondelet, et désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'îlet No 20, sur un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 20 décembre 1826. Déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 11 mars 1837 par devant F. de Armas, alors notaire dans cette ville. Le lot No 1 mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre, sur 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave, 96 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne de profondeur du côté opposé et 20 pieds de largeur dans le fond.

Le lot numéro deux mesure quatre-vingt dix-huit pieds neuf pouces, et six lignes de face à la rue Rocheblave la même mesure dans le fond et dix-huit pieds dix pouces sur la ligne du lot numéro trois. Le lot numéro trois mesure quatre-vingt-dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave, de même dans le fond et dix-sept pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro quatre et le lot numéro quatre mesure seize pieds six pouces et cinq lignes de face sur la Promenade Carondelet, dix-sept pieds huit pouces dans le fond et quatre-vingt-dix huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Et Charles H. Schaefer, syndic des créanciers de Arthur Hauch.
27 juin—27—3,10,17,24,28 juil.

Athénée Louisianais.
Concours littéraire de 1889.
PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 juin 1888 jusqu'au 25 février 1889, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LE VRAI DANS L'ART ET LA LITTÉRATURE.

Pour les hommes:

ULLOA, AUBRY, O'REILLY: LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE; ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DU PAYS A LEUR ÉPOQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

LA QUARANTAINE.
Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
Etat de la Louisiane.

Attendu que le 29 mars A. D. 1888 le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a requis l'Exécutif de cet Etat à émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les règlements:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous les navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements ci-après:

PREMIÈRE CLASSE—Navires arrivant des ports non infectés.

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports suspects.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés, c'est-à-dire navires qui ont eu à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, ou quelque cas survenu en cours ou ce navire a jeté l'ancre pendant la traversée.

Les navires de la 1ère classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, suivant les règlements aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la quarantaine, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Le Conseil de Santé ordonne ci-dessous à appliquer à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, mais non aux navires venant des ports au Sud de l'Equateur dont la période de détention sera de TREIZE (13) JOURS.

Tous les navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports connus pour être infectés de choléra ou considérés comme tels, qui pourront le devenir plus tard, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que pourra fixer le Bureau de Santé.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine s'appliquant pour l'inspection et la désinfection des navires soit mise en vigueur à partir du VINGT NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires passant sous le coup de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Bâton Rouge, ce 4me jour d'avril de l'an de N.-S. mil huit cent quatre vingt huit.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur:
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils ne débarquent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une fixture délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traitées avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

7 avril—

ANNONCE JUDICIAIRE.
H. P. Pompert vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,136—En vertu d'un ordre de vente daté du 29 juin 1888, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 juin—juil 5 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
DANS L'AFFAIRE DE LA Liverpool and London and Globe Insurance Company vs. La Compagnie d'assurances Hope De la Nouvelle-Orléans.

No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane.

Vente par le Receveur de

Propriétés de ville et d'habitations de valeur.

La "Chase" Cotton Yard and Pickery Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

—Et—

Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et le River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufacturière. Aussi, des

Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fred. Richard, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St. Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings juge de la Cour de Circuit des Etats Unis d'Amérique et du District Est de la Louisiane, signé le 7me jour de juin 1888 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet désigné par le numéro municipal 39 borné par les rues Tchoupitoulas, Orange, Levée et Richard, mesurant comme suit:

Le lot No 1 mesure 63 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 83 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Orange, la même profondeur sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 300 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orange, 300 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company, sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux spacieux hangars en briques couverts en ardoises, servant à emmagasiner et compresser le coton.

Les installations, presses, etc., appartenant à la bâtisse, peuvent être achetées par conditions privées, mais ne seront pas comprises dans la vente réelle.

Pour affaires de pickery ou presse à coton, la localité est une des meilleures de la ville, étant adjacente aux plus grandes presses et à l'exportation. Elle est spécialement recommandée à ceux cherchant un emplacement de premier ordre.

2° Une certaine étendue de terre ou habitation, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche inférieure du Bayou Bœuf, et bornée par l'habitation anciennement connue comme la "Compton Lower Place", et plus bas par une petite étendue de terre maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Winder Cronck, et les terres de R. L. Tanner, et contenant, plus ou moins, 2212 deux mille deux cent douze acres. L'habitation ci-dessus décrite est située dans la partie inférieure de la paroisse Rapides, près du village de Cheneyville, et a une grande et désirable étendue de terre avec à peu près 700 acres défrichés. Elle a une bonne résidence, quelques 14 cabanes et un vieux moulin, tout en bon état. La terre boisée est une forêt magnifique de cyprès et de frêne.

3° Une certaine étendue de terre ou plantation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St Martin, Etat de la Louisiane, sur la presqu'île Catahoula contenant mille acres plus ou moins. Elle est bornée au nord par des terres ayant appartenu à Vinson et Marsat, au sud par des terres appartenant à la succession de John H. Thomas ou par des terres appartenant à ses héritiers.

La propriété ci-dessus décrite est située à environ 7 milles du village de St-Martinville dans une section la plus pittoresque de l'Etat. Il y a environ 50 acres défrichés et la balance riche en bois.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumeront en sus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1888 sur la propriété vendue.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16, 3, 30—juil 7, 14, 21

PAR JAS. P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,338—Division E.

Succession de Spencer Ronn.

PAR J. V. GOURDAIN encanteur Bureau No 79 rue Bienville—MERCREDI, 11 juillet 1888 à 11 heures a. m. à la résidence de Mme Spencer Ronn sur la rue Bizardi entre Robertson et Villeré dans le Troisième District, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés mobilières ci-après décrites, appartenant à la susdite succession, à savoir—

Un wagon à quatre roues, une charrette à deux roues, quatre chevaux, une bêche, une auge basse brune, une jument baie, un lot de harnais, un lot d'outils de jardinier et autres. Aussi, un lot de meubles de maison.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant.
30 juin—30—juil 7 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 21,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 22 juin 1888, pour compte de la dite succession, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 lesquels dans l'îlet 129 borné par les avenues Atlantic et Pacific et les rues Market et Jackson; le lot No 8 mesure 27 pieds 2 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Pacific en lignes parallèles, au pied américain, les améliorations comprennent une résidence presque neuve avec quelques six chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Etant la même propriété acquise par la décédée par achat de Manuel Abascal d'après un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire en cette ville, le 5 octobre 1885, enregistré au bureau des aliénations, livre 121, folio 813.

Conditions—1/3 ou plus comptant; la balance à un an avec 8 0/0 intérêt, les clauses usuelles pour frais d'avocat, d'assurance, etc.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juin—26 30—7 14 21 28 juil

VENTES PAR LE SHÉRIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet ainsi que le coin des rues Marais et St Pierre.

Jean Pierre Carrère vs. Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,205—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais, Tréme et St Pierre, désigné comme lot No 8 de l'îlet No 54, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St-Pierre, 20 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 88 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par A. Castaing, arpenteur, déposé pour référence au bureau de Joseph Cuvellier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arata par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une belle résidence.

Rue St-Joseph entre St-Charles et Camp, (la rue dernière étant la rue Julia).

Mme E. W. Davidson vs. William Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, St-Charles, Julia et Camp, mesurant vingt quatre pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente pieds trois pouces et deux lignes, et désigné comme lot No 5 (cinq) sur un plan dressé par Thomas Pettingen, voyer, daté le 21 mars 1845.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juin—13 19 30 juil 3 10 14

Ayant acheté les machines, les marques, LA CLIENTÈLE, ETC., DE L'ANCIENNE ET CÉLÈBRE

FABRIQUE DE TABAC A FUMER, A CHIQUER ET A PRISER DE DELPIT,

JE SAISIS L'OCCASION POUR ANNONCER QUE JE CONTINUERAI LES AFFAIRES A L'ANCIEN EMPLACEMENT, RUE ST LOUIS, 13 ET 15, ET SOLLICITE LA CONTINUATION DU PATRONAGE LIBÉRAL DONT LA FABRIQUE A ÉTÉ HONORÉE PENDANT TANT D'ANNÉES.

M. EDWARD B. PEYRONNIN RESTERA A LA TÊTE DU DÉPARTEMENT DE FABRICATION, CE QUI DONNERA AU PUBLIC L'ASSURANCE QUE LES CÉLÈBRES VIEILLES MARQUES DE TABAC A PRISER ET DE TABAC EN GÉNÉRAL SE SONT MAINTENUES A LEUR HAUTEUR PRIMITIVE.

LE BUREAU PRINCIPAL ET LES SALLES DE VENTE SERONT A MON MAGASIN, Au coin des rues Gravier et Tchoupitoulas.

TRÈS RESPECTUEUSEMENT,
W. R. IRBY.
23 juin—1 mois

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 184—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN ..... Président
J. H. OGLESBY ..... Vice-Président
CHAS. E. RICE ..... Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling, Geo. W. Bentell, C. Mariponi, J. J. Reiss, Lucien Delery, E. F. W. Bachman, Joseph Kohn, James T. Hodd, Chas E. Whitney, J. H. Oglesby, W. R. Lyman, Charles H. Doisen, S. C. Coolen, Charles Newman, M. Gillis, Chas. A. Rice, D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 67—1an

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juillet 1888.

Liste de publication.

Ardisson Honoré	Jucai Bernard
Barbezat Jean Elisa	Knaebel Gustave
Benéaz Benoît	Laboste Jean Pascal
Berne François	Lalljacat Jean
Bloch Adam	Lague Jean Marie
Bordenave Paul	Lanusse Pierre
Braquet Marianne	Laubreff
Brun Jean	Lemercier Sévérin Léonard
Capdeville Labargue Dominique	Mailles Joseph succession de
Chartons François	Miller Max T
Chaudelet Edouard	Monnilles Pierre Laurent
Chanvalon Fernand	Noël Oscar Bélisaire
Conte Eugène	Poujade Henri
Ducasse Marie	Quenot Victor
Duffard Léon Bernard	Quenot Victor Henri
Durand Eugène	Rebour
Etienne Prosper	Rossel
Fromen Claude	Rogers
Gaillard Ferdinand	Saux Paul Jules
Gann Alexandre	Saux Jean et ses fils
Georget Charles	Ziegler Joseph
Jardin	Zitman Marie
Jayet Gaspard	

LETTRES.

Trepier Philippe	De Bruyk Georges
Cavalier Mme Fanny	Zoté Eugène

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, toutes les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane en vertu de la loi de la Nouvelle-Orléans, devront les faire préalablement légaliser par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er juillet 1888.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

CHARTE
—DE LA—
Foreign Credit and Exchange Co.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.

QU'IL soit su que, le VINGT SIXIÈME jour du mois de JUIN de l'année mil huit cent quatre vingt huit et de l'Indépendance des Etats-Unis [illegible]. Pardevant moi JAMES SIMEON, notaire dûment commissionné, assermenté et qualifié en la paroisse d'Orléans, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés ont comparu personnellement les personnes dont les noms sont apposés à cet acte, lesquelles ont déclaré que, dans le but de se conformer aux dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane, elles ont formé une corporation en vertu des stipulations et des règlements qui suivent.

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation est la "FOREIGN CREDIT AND EXCHANGE COMPANY." Elle aura le privilège de succession, en vertu de son titre d'incorporation pendant une durée de vingt-cinq années à partir de cette date, à moins qu'elle ne soit dissoute avant par un vote des deux tiers des actionnaires à une assemblée spécialement convoquée dans ce but, après trente jours d'avis dans un journal publié en la Nouvelle-Orléans et un avis spécial écrit à l'adresse de chacun des actionnaires. Son principal domicile est établi en la ville de la Nouvelle Orléans mais elle aura le droit d'en établir un additionnel en la ville de Mexico.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont de faciliter l'encouragement des travaux publics et particuliers et le concours au développement et l'avancement des franchises, concessions, des octrois ou privilèges que possèdent dans la République du Mexique des individus ou des corporations sous l'empire des lois du Mexique ou des divers Etats des Etats-Unis d'Amérique. Pour l'accomplissement de ses fins cette corporation sera revêtue du pouvoir d'acheter et d'acquérir toute la propriété nécessaire, foncière et personnelle d'acquérir, de conclure ou d'acheter du gouvernement mexicain ou ses représentants toutes les concessions publiques, tous les privilèges, franchises, contrats et subventions et d'assumer les obligations et de se conformer à toutes les dispositions contenues dans les octrois des concessions, privilèges, franchises et bénéfices de les louer, sous-louer et la politique ainsi que toutes les autres que les lois de la République du Mexique ou de celles des Etats-Unis permettent de louer, sous-louer ou hypothéquer. Elle pourra aussi émettre des obligations garanties par des titres hypothécaires, de faire emprunts et crédits, de négocier la vente des obligations ou d'autres biens.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation sera de CENT VINGT MILLE PIASTRES ($120,000) divisé en douze cent quarante actions de cinq cents piastres chacune. Le fonds capital sera payé comme l'indiquera le Conseil de Direction. La Compagnie commencera ses opérations dès que soixante mille piastres du capital auront été souscrites. A toutes les élections chaque action aura droit à un vote; vote qui pourra donner l'actionnaire ou fondé de pouvoirs.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporés de cette compagnie sont investis dans un Board de Directeurs de cinq personnes, actionnaires, qui seront élus annuellement le premier lundi de Mai de chaque année, et qui auront le pouvoir de faire tous les règlements nécessaires pour le gouvernement et la conduite de la compagnie, et de s'en amender, et diriger celle-ci, et de nommer tous les officiers subordonnés et agents et de fixer leurs appointements. Ils nommeront un de leurs membres Président et un Vice Président et éliront un Secrétaire et un Trésorier qui n'ont pas besoin d'être membre du Board, dont les devoirs et pouvoirs seront fixés par le Board dans leurs règlements, et à l'un d'eux indistinctement qui pourra servir les notices légales. Ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

Attilius Bassetti, Edgar P. Bronson, John G. Byrd, Henry Maspero et Louis P. Rice constitueront le premier Board de Directeurs qui resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de juillet 1889. En cas de mort, de démission et d'incapacité d'action d'un des directeurs pendant son terme d'office, la vacance sera remplie par les autres membres du Board.

ARTICLE V.

A l'expiration de cette charte, ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées et ses actifs distribués par deux commissaires qui seront élus à une assemblée des actionnaires convoquée après trente jours d'avis public et spécial, ainsi qu'il est spécifié ci-dessus.

ARTICLE VI.

Le président peut, à sa discrétion, et devra sur la demande écrite de trois actionnaires, représentant au moins vingt actions de stock, appeler des séances spéciales des actionnaires. A toutes les séances des actionnaires la majorité du fonds-capital devra être présente, en personne ou par proxy pour constituer un quorum.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne se a responsable pour des contrats ou fautes de cette corporation, pour aucune autre somme que la balance due à la compagnie sur les actions qu'il possède; aucune simple informalité dans l'organisation n'aura l'effet de rendre cette Charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock; mais si un souscripteur quelconque ne payait pas sa souscription au stock conformément à la résolution du Board du Directeurs, ainsi que cela s'est prévu dans l'Article III de cette Charte, il aura un délai, après cinq jours d'avis écrit, le montant déjà payé à la compagnie, et le Board de Directeurs pourra, à son option, offrir en vente son intérêt, afin de faire le déficit dans le capital de ce non payé, et le montant ainsi payé par les dits actionnaires sera forfait au bénéfice des autres actionnaires.

Fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le jour et la date qui ont précédé ceux où cela a été écrit, en présence de Walter J. Marion et John Francis Alain, témoins compétents, qui y ont apposé leurs noms avec les dites parties et moi le notaire.

Je, soussigné, Recorder des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation du Foreign Credit & Exchange Co., ci-dessus mentionné, a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau, dans le livre — folio —
Nouvelle-Orléans, 27 juin, 1888.
Signé: GEO. GUINAULT,
Recorder des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie par ceci, que la copie ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif qui est en mon bureau, et le certificat du Recorder des Hypothèques.

JAS. SIMEON,
Notaire Public.
28 juin—5f ou 30 jours

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS,
73.....CHARTRES.....73

BUREAU [illegible]

Les nouv[illegible] la Nouv[illegible]